

# L'abbé Freely sifflé hors-jeu

Autor(en): **Baechler, Frank-Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **75 (2013)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825704>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«CE PRÊTRE ÉTRANGER ÉCHOUÉ CHEZ NOUS»

---

# L'ABBÉ FREELEY SIFFLÉ HORS-JEU

Sport *vs* discipline: le promoteur du football fribourgeois, Frederick George Freeley (1881-1942), professeur d'anglais au collège, s'attira les foudres du recteur Jaccoud, qui demanda sa tête au Conseil d'Etat. Et l'obtint.

PAR FRANK-OLIVIER BAECHLER

Journaliste indépendant, licencié en histoire moderne et contemporaine de l'université de Fribourg, l'auteur collabore de manière régulière à diverses publications régionales.



L'«étrange camaraderie»  
qui liait l'abbé et ses joueurs  
ne manquait pas de choquer  
le recteur du collège.  
Archives privées.

L'abbé Frederick George Freeley meurt le 11 août 1942, à Portsmouth, dans son Angleterre natale. Les hommages pleuvent: dans la seule presse suisse, quelque septante articles nécrologiques font l'éloge de son extraordinaire talent de footballeur et de son formidable engagement pour la jeunesse. A Fribourg, où l'abbé a vécu quinze ans, le Conseil communal propose même d'attribuer le nom du disparu à l'actuelle route de Morat. Devant la réticence du Conseil d'Etat et de l'Edilité, l'abbé Freeley héritera finalement du chemin longeant le stade universitaire. Un monument sera également érigé en son honneur, une douzaine d'années plus tard, à l'entrée du stade Saint-Léonard. Car «l'Anglais», comme on le dénommait parfois, aura marqué de son empreinte le football fribourgeois. Sous l'impulsion de ce joueur d'exception, arbitre de haut vol, entraîneur, journaliste sportif, président du F.-C. Fribourg et fondateur de l'Association fribourgeoise de football, le développement cantonal du *people's game* connaîtra une progression fulgurante à partir des années 1910.

Or, le concert de louanges qui accompagne la disparition de l'abbé Freeley ne doit pas faire oublier les circonstances troubles dans lesquelles celui-ci, éjecté de son poste d'enseignant et privé de ressources financières, fut contraint finalement de quitter le canton. «Ce chemin montant, caillouteux et malaisé rappelle les difficultés de toutes sortes que l'Abbé Freeley a rencontrées dans son activité bienfaitrice»<sup>1</sup>, déclara, de fait, le Conseil communal de Fribourg au moment de baptiser le nouveau Chemin de l'abbé-Freeley. Populaire mais rebelle, passionné par sa cause mais d'un non-conformisme jugé dérangeant, Frederick George Freeley était rapidement entré en conflit ouvert avec le recteur du collège Saint-Michel, où il occupait un poste de professeur. Le bras de fer engagé entre les deux hommes prit de telles proportions qu'il mobilisa finalement le Conseil d'Etat tout entier, dont l'intervention entraîna – à terme – le départ définitif de l'abbé.

## LES VERTUS DU FOOTBALL

Au semestre d'été 1907, Frederick George Freeley s'inscrit en théologie à l'Université de Fribourg. Il est alors âgé de 25 ans. Né à Southampton, dans une famille de drapiers aisés, il s'est instruit dans plusieurs établissements anglais, avant de quitter sa patrie pour Louvain, en Belgique, afin d'étudier la théologie et la philosophie. A Fribourg, il termine ses études de théologie à l'automne 1908, est ordonné diacre le 13 novembre et devient prêtre un mois plus tard.

Le présent article – avec la quasi-totalité des citations qui l'émaillent – est largement issu du mémoire de master de Vincent Vonlanthen (voir bibliographie en page 80). Ce travail, de loin le plus récent et le plus complet sur l'abbé Freeley, s'appuie notamment sur des archives jamais encore exploitées en ce qui concerne le conflit qui a opposé le sportif professeur au recteur du collège.

<sup>1</sup> AVF/PCC, 2 février 1943.

L'abbé se dirige alors vers le métier d'enseignant. Il est successivement nommé lecteur d'anglais à l'Université de Fribourg (juillet 1909), suppléant d'anglais à la Villa Saint-Jean (février 1910), puis professeur d'anglais au collège Saint-Michel (janvier 1911) pour une durée de quatre ans. Parallèlement à son activité professionnelle, l'ecclésiastique se voue corps et âme à sa passion du football, dont le développement est encore embryonnaire à Fribourg. Dès l'automne 1908, son jeu époustouflant le propulse au poste de centre-avant de la première équipe du F.-C. Stella, club phare de la ville et futur F.-C. Fribourg. Longtemps considéré comme le meilleur joueur du pays<sup>2</sup>, «l'Anglais» pèse de tout son poids sur le jeu de son équipe: le 22 novembre 1908, lors d'un match contre Vevey, l'abbé Freeley inscrit la bagatelle de 18 buts. Il fête, à l'issue de sa première saison au F.-C. Stella, l'ascension de son club dans l'élite du football suisse.

Loin d'en rester là, l'abbé Freeley renforce l'un ou l'autre club suisse lors de rencontres internationales, embrasse la carrière d'arbitre et fonde en 1909 le F.-C. Collège, considéré comme le premier mouvement junior du canton. En 1911, il est élu président de ce qui deviendra bientôt l'Association cantonale fribourgeoise de football (ACFF), et l'année suivante il reprend en outre les rênes du F.-C. Stella.

Profondément convaincu des vertus du sport et de ses bienfaits pour la jeunesse, l'abbé Freeley publie, en 1914, un opuscule intitulé *L'école, le sport et le prêtre*, compilation de plusieurs articles de sa plume. Il y définit le sport comme un élément indispensable à l'épanouissement de la jeunesse, en affirmant le lien étroit unissant activités physique et intellectuelle: «Plus l'activité intellectuelle est intense, plus grand sera le besoin d'une compensation physique et saine.» Il épingle au passage le système scolaire suisse, qui, contrairement à celui des pays voisins, se focalise uniquement sur le développement mental de l'étudiant et s'oppose à l'implication du sport dans les études: «Priver les jeunes gens des avantages du sport, c'est étouffer la moitié de leur humanité; c'est les traiter comme des machines à apprendre.» L'abbé Freeley souligne également le rôle du sport dans la formation morale des jeunes, «écrasés sous des livres de règles qui ni n'élèvent ni n'éduquent», et dresse la liste des vertus imputables au jeu: ordre, discipline, esprit d'obéissance, respect pour l'autorité, solidarité, courtoisie envers camarades et adversaires ou encore nivellement des distinctions de classe. Dans le cadre du sport, «les jeunes apprennent à s'apprécier eux-mêmes dans la mesure qu'ils apprennent à se subordonner aux intérêts communs<sup>3</sup>». Une excellente façon, selon l'abbé, de former le

---

<sup>2</sup> DUCRET Jacques,  
*Le Livre d'or du football  
suisse*, Lausanne 1994.

<sup>3</sup> FREELEY 1914, *passim*.

citoyen de demain, alors même que l'école, trop rigide, centre l'étudiant sur lui-même.

## LES PREMIERS REPROCHES

Admiré de tous pour ses qualités sportives, l'abbé Freeley ne bénéficiera pas de la même aura dans son métier de professeur. A Saint-Michel, il est rapidement critiqué pour son manque de ponctualité. Dans son rapport sur l'année scolaire 1911-1912, la première de Freeley en tant qu'enseignant, le recteur Jean-Baptiste Jaccoud exprime déjà son agacement. «Le cas de notre professeur d'anglais, qui n'arrive presque jamais moins de vingt minutes après l'heure, est heureusement unique.»<sup>4</sup> Aux remarques que lui adresse le recteur, le jeune Freeley rétorque «que d'autres professeurs arrivent encore plus tard»<sup>5</sup>, ce qui dénote un caractère bien trempé et laisse augurer de la suite des événements. Bientôt, ce sont les absences répétées de l'abbé qui attirent l'attention du recteur. Le 15 novembre 1912, «l'Anglais» doit même s'en justifier auprès de Georges Python, alors

<sup>4</sup> AEF, Fonds non répertorié, Direction de l'Instruction publique, «Enseignements, Examens, Programmes, Baccalauréat, Relations extérieures, etc. 1907-1908» Dans: «Collège. Correspondances avec le DIP: 1890/1893 + 1907/1918», 26 juillet 1912.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 24 juillet 1913.

Fondé en 1909 par Freeley, le F.-C. Collège est considéré comme le premier mouvement junior du canton.



conseiller d'Etat en charge de l'éducation. En effet, une retraite à Gênes avec de jeunes Fribourgeois, le décès en Argentine d'un jeune dont il avait la tutelle et le règlement de l'abandon de sa charge de lecteur à l'université lui ont fait manquer deux jours et une heure.<sup>6</sup>

Mais l'irritation du recteur se cristallise essentiellement autour des activités annexes – et donc sportives – de l'abbé. Dans son rapport 1911-1912, tout en relevant le manque d'application de certains élèves à l'étude du soir, il y fait une première allusion: «Ici, le Foutbal [*sic*] de M. Freeley a été plus d'une fois un sérieux obstacle.»<sup>7</sup> Quelques mois plus tard, le cas de l'élève Armand Gobet envenime la situation. Ce membre actif du F.-C. Collège est puni pour avoir visité l'abbé à son domicile, chose interdite par le règlement de Saint-Michel.<sup>8</sup> Dans une lettre à Georges Python, le fondateur et président de l'association sportive prend spontanément la défense de son protégé et pointe le complot dont il se sent victime: «Il paraît qu'on va agir contre tous les nombreux jeunes gens qui se groupent autour de moi.»<sup>9</sup> Le recteur Jaccoud, de son côté, se justifie en relevant le caractère peu travailleur et parfois douteux des élèves fréquentant l'abbé. Il évoque surtout la surveillance dont l'abbé Freeley fait manifestement l'objet en dehors de l'enceinte du collège: «Si notre surveillant a pu prendre quelque temps pour suivre les gens sur les visites que certains élèves allaient faire à l'Hôtel Suisse, il ne s'agit pas que cela dût toujours durer.»<sup>10</sup> Deux semaines plus tard, une nouvelle lettre du recteur parvient à Georges Python. Cette fois-ci, le F.-C. Collège est directement en ligne de mire. «M. Freeley nous provoque, en outre, un conflit. Les journaux annoncent qu'une section de Football portant le nom de notre collège ira se produire à Genève, Dimanche [*souligné dans le texte original – réd.*], jour de Pentecôte. Or, aucune permission ne nous a été demandée; nous n'avons même pas été avisé; cette section n'a même jamais été régulièrement autorisée. Les élèves que M. Freeley groupe autour de lui sont loin d'être les plus sérieux et les plus studieux.» Contrairement aux convictions pédagogiques de l'abbé, que ce dernier couchera sur le papier une année plus tard, le recteur ajoute par ailleurs que «tout tend à montrer que la manie des sports ne développe ni le sens des convenances, ni l'esprit de discipline, ni l'amour de l'étude et le goût des choses intellectuelles<sup>11</sup>».

L'abbé Freeley s'est-il senti menacé par les doléances répétées du recteur? Ce dernier a-t-il décidé de baisser quelque peu la garde? Difficile à dire. Toujours est-il qu'aucune mention du professeur d'anglais n'est faite dans le rapport 1913-1914 du collège. Une première! Il en va de même de la

<sup>6</sup> *Ibid.*, 20 juillet 1913.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 26 juillet 1912.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 17 avril 1913.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, 23 avril 1913.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 9 mai 1913.

correspondance du recteur avec le conseiller d'Etat Python, entre le 9 mai 1913 et le 15 février 1915. Le calme plat. A peine Jaccoud refuse-t-il de mettre l'abbé à disposition du Servette F.-C. pour un match international, en affirmant que «la demande de congé pour M. Freeley est étrange et [qu'] il serait difficile de la faire prendre au sérieux par le public, étant donné que le football ne convient bien ni à son caractère, ni à sa fonction».<sup>12</sup>

## LA GUERRE EST DÉCLARÉE

Un point de non-retour sera pourtant franchi en février 1915. Par le biais d'une pétition, directement envoyée au directeur de l'Instruction publique, des élèves du collège Saint-Michel se plaignent en effet de «certains abus de pouvoir commis par l'administration exécutive et disciplinaire du Collège». Ils relèvent notamment «le manque grave d'impartialité en ce qui concerne l'application de punitions entre élèves de langue française et ceux de langue allemande» et «le malheureux système en vigueur de forcer par les menaces, la terreur et une pression morale certains élèves à dénoncer leurs camarades».<sup>13</sup>

Un contrôle externe et un nouveau règlement sont ainsi réclamés.

Pour le recteur Jaccoud, profondément blessé dans son orgueil et son autorité, le coupable de cette fronde est tout désigné: «Le centre du mouvement était formé par le club de Football que dirige M. Freeley.» Déjà considéré comme gênant, l'abbé devient, d'un seul coup, l'homme à abattre. «[Freeley] est devenu impossible depuis la «révolution» qu'il vient de provoquer parmi nos élèves externes contre la discipline du collège. (...) Aussi est-il nécessaire que le personnage lui-même disparaisse du collège.»<sup>14</sup> La guerre entre les deux hommes est déclarée.

La première mesure ne tarde pas à tomber: le F.-C. Collège est officiellement suspendu. Le recteur justifie sa décision par l'absence d'autorisation officielle... justement requise par le règlement controversé de 1882! Il condamne aussi la manifestation publique destinée à la récolte des signatures et la manière selon lui trompeuse dont ces dernières ont été obtenues. Pour s'assurer de l'origine de cette «pétition composée par M. Freeley et mise en français acceptable par l'élève Armand Gobet»<sup>15</sup>, Jaccoud s'entretient avec le premier cité. Bien que niant toute implication personnelle ou de son club de football, l'abbé lui semble alors «de toute évidence» en accord avec le contenu de la pétition.<sup>16</sup>

Faisant fi des protestations du F.-C. Collège, qui perdurera malgré lui, le recteur se concentre bientôt sur le cas Freeley. Il prie d'abord son

<sup>12</sup> *Ibid.*, 10 mars 1914.

<sup>13</sup> *Ibid.*, février 1915.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 11 février 1915.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, 15 février 1915.



professeur d'anglais de quitter l'établissement de sa propre initiative, mais l'abbé déclare qu'il ne démissionnera pas. Dans une lettre à Python, le recteur Jaccoud dévoile alors sa stratégie: «Je viens de constater que son élection date du 20 janvier 1911, de sorte que, en ce moment, elle est déjà périmée. Il suffira donc de ne pas le réélire et de lui faire savoir que, ses fonctions prenant fin cette année, il ne doit pas compter sur une réélection pour l'automne prochain. Si vous m'y autorisez, je lui écrirai dans ce sens vers Pâques.»<sup>17</sup>

La menace du recteur, mise à exécution quelques semaines plus tard, semble faire son petit effet sur l'abbé. «Il n'a plus l'attitude insolente du mois de février [et] s'est montré accommodant à l'excès, presque aimable».<sup>18</sup> Mais l'accalmie est de courte durée. En faisant publier, dans *La Liberté*, les dates de manifestations d'un F.-C. Collège pourtant officiellement suspendu, l'abbé Freeley s'attire à nouveau les foudres du recteur: «C'était non seulement se révolter contre l'autorité du collègue, mais se moquer ostensiblement de nous. (...) Avec un pareil professeur, la discipline n'est plus possible au collègue et notre position à tous, surveillant, préfet et recteur, devient intenable.»<sup>19</sup>

## L'IMPLICATION DU CONSEIL D'ETAT

Face à la salve d'accusations dont il est la cible, l'abbé Freeley ne reste pas les bras croisés. Conscient de l'opinion irrécupérable de Jaccoud à son égard, il cherche désormais l'appui de Georges Python, voire de l'ensemble du Conseil d'Etat. Tout en priant le directeur de l'Instruction publique de confirmer sa nomination pour une nouvelle période de quatre ans, il ne manque pas de relever l'injustice qui frappe le F.-C. Collège: «Pour des raisons inexplicables, et, comme il me semble, inexplicables, je me vois à tout moment exposé à des menaces et à des ennuis. Par un coup de plume, sans autre explication, on a cherché à annuler une section des externes du Collège dirigée par moi, fruit de plusieurs années d'un travail pénible et de sacrifices personnels.» En affirmant bénéficier du soutien des parents, l'abbé propose de présenter un rapport de la situation au Conseil d'Etat et réclame «le droit de vivre, travailler et [se] dépenser corps, âme et biens pour la jeunesse de la Ville comme par le passé».<sup>20</sup> En l'absence d'une réponse de Python, Freeley se permet d'insister et relève la surveillance dont il est l'objet: «Du reste, une décision serait un soulagement pour le gendarme qui veille avec dévouement devant

<sup>17</sup> *Ibid.*, 16 février 1915.

<sup>18</sup> *Ibid.*, 19 avril 1915.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, 6 mai 1915.

ma maison, pour le surveillant qui se voit obligé de faire des visites devant la porte de ma classe, et mettre fin, une fois pour de bon, à une situation qui n'est pas moins qu'un scandale public.»<sup>21</sup>

Devant l'inaction du directeur de l'Instruction publique, l'abbé se tourne finalement vers Jean-Marie Musy, alors président du Conseil d'Etat et homme fort du gouvernement: «Il me semble inconcevable qu'on puisse être ainsi condamné sans accusation formulée, et sans qu'on ait l'occasion de s'expliquer ou de se défendre. J'ose compter, donc, Monsieur, sur vous, pour mettre fin, dans une prochaine séance du Conseil d'Etat, à cette situation fâcheuse, en demandant une fois pour de bon la confirmation ou non-confirmation de mes fonctions.»<sup>22</sup>

Les événements ne prennent pourtant pas la tournure souhaitée par l'abbé. Le 22 juillet 1915, en effet, le conseiller d'Etat Python demande au recteur de lui faire un rapport sur son professeur, afin «d'être complètement documenté pour répondre à l'interpellation qui m'est faite sur sa sortie du collège».<sup>23</sup> Evidemment, Jaccoud ne va pas se faire prier pour

brosser un portrait assassin de son professeur d'anglais. Un chapitre entier, long de seize pages et intitulé «Discipline», parvient deux jours plus tard à Python et fait la liste des griefs reprochés à l'abbé, cet «étranger, qui dans son propre pays ne serait rien». Au-delà d'une ponctualité chancelante, la conduite des cours de l'abbé est vivement critiquée: «Je me permets de dire que M. Freeley est moins que nul en matière de tenue, de savoir-faire et de discipline.» Tout en relevant que son professeur d'anglais, engagé comme tel, s'est adjugé «de son propre chef une mission éducative et de relèvement par le moyen du Football», le recteur souligne le développement problématique du F.-C. Collège, jusqu'à cette «fameuse pétition rédigée



Ce portrait date de 1931, à l'occasion d'une visite de l'abbé qui avait gardé des liens avec Fribourg. Archives privées.

<sup>21</sup> *Ibid.*, 7 juin 1915.

<sup>22</sup> *Ibid.*, 3 juillet 1915.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 22 juillet 1915.

en français sentant l'anglais, qui demandait l'abolition de notre règlement et un changement du personnel préposé à la discipline des élèves». Une discipline dont toutes les récentes marques d'irrespect, selon le recteur, sont causées par l'attitude et les convictions pédagogiques de Freeley: «Venant d'Angleterre, c'est le mode d'éducation anglais tel qu'il l'interprétait lui-même, qu'il entendait substituer au nôtre.» L'esprit rebelle de l'abbé, qui, malgré l'interdiction du F.-C. Collège, continue «à réunir chez lui sa bande d'élèves renvoyés ou gardés encore au Collège», est également fustigé. «On dirait que M. Freeley, comme le disait M. le directeur de la Villa Saint-Jean, n'a jamais eu le sens de l'ordre et n'a jamais reconnu d'autorité.»<sup>24</sup>

Soupçonnant une certaine bienveillance de Georges Python à l'égard de l'abbé et s'inquiétant de l'activisme de ce dernier, Jaccoud prend lui aussi contact avec Jean-Marie Musy. Et ne se prive pas de citer un allié de choix: «Je puis ajouter que personne ne désire autant son élimination que notre Evêque, très peiné du manque de tenue, de sens moral et d'attitude ecclésiastique de ce prêtre étranger échoué chez nous.» Pas avare de propos xénophobes, il ne voit rien d'autre chez Freeley qu'«un de ces étrangers qui, incapable de rien dans leur propre pays, se croient supérieurs à nous tous et appelés à nous réformer». Et de mettre jusqu'à son poste en jeu: «Si M. Freeley nous était imposé par une réélection pour une nouvelle période de quatre ans, je quitterais immédiatement le Collège.»<sup>25</sup>

## LE RECOURS DE L'ABBÉ

Mais le recteur n'est pas serein. Un mois plus tard, aucune décision n'est encore tombée. Alors qu'il s'empresse d'écrire à plusieurs conseillers d'Etat, afin de les rallier à sa cause, une irrégularité administrative semble soudainement faire le jeu de l'abbé. A l'insu de la Commission des études et du Conseil d'Etat, en effet, le recteur s'est précocement permis de supprimer le professeur d'anglais du programme d'étude de l'année scolaire à venir, pour «que cet étranger arrogant et prétentieux ne pût pas s'imposer en se prévalant du fait que son nom se trouvait au programme».<sup>26</sup>

Pour critiquable qu'il soit, le procédé n'empêche pas le conseiller d'Etat Python de communiquer, en date du 2 septembre, la décision du collège gouvernemental aux deux protagonistes: M. Freeley n'est pas reconduit dans ses fonctions.<sup>27</sup> Toutefois, Jaccoud ne savoure que brièvement sa victoire, décontenancé par un Freeley qui «va partout disant qu'il rentrera au collège». Le recteur s'en étonne auprès du gouvernement fribourgeois:

<sup>24</sup> *Ibid.*, 24 juillet 1915.

<sup>25</sup> *Ibid.*, 25 juillet 1915.

<sup>26</sup> Archives du Collège Saint-Michel (ACSM), Copie-lettres du recteur, 25 août 1915.

<sup>27</sup> AEF, *doc. cit.*, 2 septembre 1915.

«Je vous prie de bien vouloir, si, ce qui me paraît incroyable, le Conseil d'Etat le maintenait en effet, m'en prévenir au plus tôt, pour que j'aie le temps de vous envoyer ma démission et de retirer tous mes effets du collège, où je ne rentrerais plus.» Il termine en s'adjoignant le soutien du préfet Schwaller, «qui, si j'étais poussé dehors, s'en irait aussi», et en justifiant une nouvelle fois l'éviction du nom de l'abbé du programme d'étude.<sup>28</sup>

Une faille réglementaire que l'indésirable tente manifestement d'exploiter afin d'obtenir un revirement en sa faveur, ce qu'il confirme bientôt lui-même dans un courrier provocateur au recteur. Mais ce dernier campe sur sa position: «Vous ne faites plus partie du corps enseignant et vous n'avez plus aucune fonction à remplir au Collège.» Ce à quoi l'abbé réplique qu'il n'est «pas possible d'accepter les mots de la lettre du 22 comme derniers mots dans cette affaire», ajoutant qu'il ne manque «encore que quelques jours pour que le litige soit définitivement réglé».<sup>29</sup> Coup de bluff ou soutien sous-jacent à l'abbé?

Dans une ultime missive à Python, le recteur s'insurge. «M. Freeley m'écrit qu'il reprendra ses fonctions mercredi prochain et se dit renseigné officiellement. S'il vient en effet, et je [le] lui ai notifié, je le ferai éconduire en vertu de mon droit de recteur. Au besoin, je ferai appel à l'appui de la gendarmerie.»<sup>30</sup> La tension est à son comble. A une semaine de la rentrée scolaire, l'affaire Freeley reste pendante! Finalement, le verdict tombe deux jours avant la reprise des cours: «Le Conseil d'Etat s'est occupé samedi du cas Freeley et ce professeur n'a pas été autorisé à continuer son enseignement.»<sup>31</sup> Ainsi s'achève une cabale qui aura duré plus de six mois. Fort du soutien du F.-C. Stella et de l'Association fribourgeoise de football, l'abbé s'accroche néanmoins quelque temps à l'espoir d'une vie avantageuse à Fribourg. Las, il quitte le canton au printemps 1917 pour rejoindre son pays d'origine, alors en plein conflit mondial.

## L'APAISEMENT POSTHUME

Freeley revient à Fribourg dans le courant de l'année 1919 et brigue le poste de professeur d'anglais fraîchement libéré à Saint-Michel. Mais Jaccoud est toujours en place et la tentative vouée à l'échec. L'abbé vivote alors tant bien que mal, multipliant les casquettes associatives et journalistiques. Cette situation durera plus de cinq ans, avant que l'Anglais quitte définitivement Fribourg, en avril 1924.

<sup>28</sup> *Ibid.*, 6 septembre 1915.

<sup>29</sup> ACSM, Correspondances officielles, 30 septembre 1915.

<sup>30</sup> AEF, *doc. cit.*, 1<sup>er</sup> octobre 1915.

<sup>31</sup> *Ibid.*, 5 octobre 1915.



Le monument à l'abbé Freeley, inauguré le 20 mars 1955 devant le stade Saint-Léonard, porte l'inscription suivante: «Prêtre au grand cœur, footballeur prestigieux, protecteur de la jeunesse, a lutté et souffert pour le développement du sport à Fribourg.» Archives privées.

Ironie du sort, c'est le recteur du collège Saint-Michel, Edouard Cantin, qui célèbre la messe, quelque trente ans plus tard, lors de l'inauguration du monument à sa mémoire. Les propos qu'il tient au sujet de cet abbé atypique, passionné, et peut-être trop moderne pour le Fribourg de la Belle Epoque, sont empreints d'une volonté d'apaisement: «Les temps ont changé, depuis l'époque où le football était l'objet d'une hostilité assez générale, et l'abbé Freeley soupçonné d'exercer une influence néfaste sur les jeunes. Il faut juger un arbre à ses fruits.» Et le recteur de conclure: «Par l'esprit qu'il a insufflé aux milieux sportifs, l'abbé Freeley a largement contribué à procurer au sport l'estime des gens de bien, et de tous ceux qui sont préoccupés de l'éducation de notre jeunesse.»<sup>32</sup>

F.-O. B.

## Bibliographie

VONLANTHEN Vincent, *Les séjours de l'abbé Frederick George Freeley à Fribourg (1907-1917) (1919-1924). Les initiatives contrecarrées d'un pionnier du football*, mémoire de master, Fribourg 2012

FREELEY Frederick George, *L'école, le sport et le prêtre*, Genève 1914

LOVEY Marcel, «Frederick-George Freeley, prêtre et footballeur au grand cœur (1881-1942)», in *Bulletin d'information de la Ville de Fribourg – Mitteilungsblatt der Stadt*, janvier 1997, pp. 8-9

<sup>32</sup> AVF/PCC, 22 mars 1955.